

Sélection d'article sur la politique suisse

processus

L'adhésion de la Suisse aux institutions de Bretton Woods

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Mach, André

Citations préféré

Mach, André 2025. *Sélection d'article sur la politique suisse: L'adhésion de la Suisse aux institutions de Bretton Woods, 1991*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 16.08.2025.

Sommaire

Chronique générale	1
Politique étrangère	1
Relations avec des organisations internationales	1

Abréviations

IWF Internationaler Währungsfonds

FMI Fonds monétaire International

Chronique générale

Politique étrangère

Relations avec des organisations internationales

ORDONNANCE / ARRÊTÉ FÉDÉRAL SIMPLE Les raisons qui motivent la participation de **la Suisse** aux institutions de **Bretton Woods** ont été soulignées par le Conseil fédéral dans son message aux Chambres. Premièrement, face aux bouleversements intervenus à la fin des années 80 sur le plan européen et mondial, il est de plus en plus nécessaire de reconsidérer la place de la Suisse sur la scène internationale; son absence dans les principales institutions internationales risque de la marginaliser de plus en plus. Deuxièmement, l'internationalisation croissante des relations économiques amène les institutions de Bretton Woods à jouer un rôle plus important qu'auparavant dans le maintien d'un ordre monétaire stable et d'un système libéral d'échanges et de paiements. Pour un pays comme la Suisse, grand exportateur et disposant d'une monnaie forte, il est dans son intérêt de participer au FMI et à la Banque mondiale. De plus, l'augmentation des problèmes de portée internationale tels que la dette, l'environnement ou les migrations, exige des solutions multilatérales; pour ce faire la Suisse a besoin de coordonner sa coopération avec celles des autres Etats. ¹

DATE: 15.05.1991
ANDRÉ MACH

ORDONNANCE / ARRÊTÉ FÉDÉRAL SIMPLE Lors de la session de juin, **le Conseil des Etats** a adopté sans grande opposition le projet d'arrêté fédéral concernant **l'adhésion de la Suisse aux institutions de Bretton Woods**, le projet de loi qui définit la participation de la Suisse à ces institutions et le projet d'arrêté ouvrant un crédit cadre, destiné à financer l'adhésion. Par 19 voix contre 9, la chambre haute a rejeté une proposition de la minorité de la commission du commerce extérieur qui proposait l'instauration d'une commission consultative qui devrait être largement informée sur les activités des représentants suisses. ²

DATE: 18.06.1991
ANDRÉ MACH

ORDONNANCE / ARRÊTÉ FÉDÉRAL SIMPLE Au Conseil national, le débat a été beaucoup plus long, près de 5 heures, bien qu'il n'ait finalement apporté qu'une seule modification mineure par rapport au projet adopté par le Conseil des Etats; le Conseil national a ainsi accepté une proposition du genevois J.P. Maître. (pdc) qui exige que les Chambres soient informées de toute **augmentation du capital des institutions de Bretton Woods**. L'opposition à l'adhésion est venue d'une alliance contre-nature réunissant à la fois des membres de l'extrême droite (DS, PA), de l'extrême gauche tiers-mondiste (même si les députés socialistes ont dans l'ensemble voté en faveur de l'adhésion), des écologistes et d'une partie de l'UDC. Une minorité de la commission, emmenée par le socialiste Vollmer (BE) a proposé un texte de loi définissant de façon plus contraignante la participation de la Suisse; une autre minorité, avec J.S. Eggly (pl, GE) à sa tête, voulait au contraire que les représentants suisses ne s'inspirent des principes et des objectifs de la politique de développement de la Suisse uniquement pour les décisions relevant de la politique de développement (à l'exclusion de la politique monétaire). Finalement ces deux propositions furent rejetées. Au vote final, l'adhésion au FMI et à la Banque mondiale a été approuvée par une large majorité. ³

DATE: 17.09.1991
ANDRÉ MACH

1) FF, II, 1991, p.1121ss.; Presse du 19.6.91.

2) BO CE, 1991, p.527ss.

3) BO CN, 1991, p.1456ss.; FF, III, 1991, p.1543ss.